



Covid-19 : le ministère veut renforcer sa stratégie d'accompagnement psychologique des élèves

Publié par Fériel Boudjelal | Fév 18, 2021 | Primaire, Secondaire | 0

Il souhaite par exemple donner plus de visibilité à la campagne « 119 Allô Enfance en danger » dans les établissements scolaires.



Psychologue scolaire @ Photographee.eu – fotolia.com

Le **ministère de l'Éducation nationale** vient de publier un communiqué de presse dans lequel il indique renforcer **sa stratégie d'accompagnement psychologique des élèves** et de protection des enfants en danger. Une décision prise en raison de l'impact psychologique de la **crise sanitaire** sur certains élèves : « la Covid-19 peut être une source de stress, voire de détresse », indique-t-il. Elle a pu aussi renforcer un « sentiment d'isolement, réduire les relations sociales ou les exposer à des faits de maltraitance. »

« **Mieux repérer et orienter les élèves en situation de fragilité psychologique** »

Dans cette logique d'accompagnement, une **circulaire relative** à « l'amélioration du repérage, de l'orientation et de la prise en charge des élèves anxieux, en détresse psychologique ou en danger » a été publiée au BO du 18 février 2021. Elle invite, entre autres, **les personnels de l'éducation nationale**, « en première ligne », à « repérer, orienter et prendre en charge les élèves en situation de fragilité psychologique dans le



contexte de la crise sanitaire », avec notamment la mise en place d'outils sur le site Eduscol. Cette circulaire met en avant **trois objectifs** : améliorer le repérage et l'orientation des élèves en souffrance et des violences intrafamiliales, renforcer l'information aux élèves et renforcer l'information aux parents.

À titre d'exemples, la mallette des parents sera dorénavant dotée de l'outil « Repérage des symptômes de stress ou de détresse psychologique chez mon enfant ». L'affichage de la campagne « 119 Allô Enfance en danger » dans les établissements scolaires sera, elle, renforcée.

Déploiement à la rentrée des vacances d'hiver

Cette démarche doit être déployée **dès la rentrée des vacances d'hiver** dans les écoles et établissements scolaires, avec l'appui des « personnels de santé, CPE, professeurs principaux, psychologues de l'éducation nationale », « qui jouent un rôle fondamental », note le ministère.

Enfin, les **établissements scolaires** pourront aussi s'appuyer sur « des outils à destination des personnels, des élèves et des parents, élaborés par des pédopsychiatres de l'hôpital Robert Debré en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale ».

